



MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 29 Novembre 2021

PV presse

1 - Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2021

Prise de connaissance du PV par les élus en amont du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

2-Projet DETR 2022 :

Le conseil municipal souhaite faire une demande de subvention pour l'élaboration du projet d'aménagement des extérieurs secteur couvent, pour la création de toilettes publiques et pour la mise en place de volets battants aux fenêtres du bâtiment pour rehausser le caractère esthétique de l'ensemble. L'ensemble du projet est estimé à 268 618,16 € (travaux, aménagement et maîtrise d'œuvre)
Le conseil approuve à l'unanimité ces projets et demande à ce que ces devis soient pris dans leur globalité pour le dossier de demande de subvention DETR 2022

3-COUVENT – AVENANT LOT 6 :

Dans le cadre de l'exécution du marché de menuiserie intérieure, certains travaux ont été supprimés mais d'autres nécessitent d'être rajoutés.

Un avenant d'impose sur le lot n°6 pour un montant négatif de 2 121.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

4- Proposition d'acquisition immobilière.

Dans le bourg de Félines, une maison est à vendre.

Le conseil met en avant son intéressement par les nombreux avantages de cette habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour l'acquisition de ce bâtiment.

5- Recensement de projet communaux pour la région – 3 ans à venir

La région à lancer un appel à subvention afin de recenser tous les besoins et les projets des communes sur les 3 ans à venir.

Concernant Félines, Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire l'aménagement d'une salle polyvalente, la création de nouveaux locaux municipaux (future acquisition immobilière) et l'aménagement du bourg de Félines (secteur Couvent)

6- DM – intégration comptable

La commune doit procéder à une intégration d'ordre budgétaire :

Ouvrir des dépenses à hauteur de 968 780.16 € au compte 231 - 041

Ouvrir des crédits à hauteur de 968 780.16 € au compte 238 - 041

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de l'intégration des sommes déjà financées pour l'opération « Réhabilitation de l'ancien couvent », soit 968 780.16 €

7- CLECT – délibération concernant le coût de la gestion eaux pluviales.

La commune est concernée par la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» dont le coût, évalué par la CLECT du 30 septembre, s'élève à **1 968 €** pour la commune de Félines.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver à l'unanimité le rapport de la CLECT.

8- Travaux maison du bourg

La locataire de la maison du bourg a fait part aux élus de trace d'usures importantes concernant le lino de son logement.

Accord tacite du conseil. Mr le Maire peut ordonner l'opération.

9- Affouage communal

Un habitant de Sassac demande l'autorisation d'utiliser une partie du terrain herbé pour pâturage sur le bien de section de son village.

Après en avoir délibéré, Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser cet habitant à pratiquer l'affouage sur cette parcelle.

10- APE – voyage scolaire 2021-2022

L'APE de Félines à une nouvelle fois sollicite une aide financière de la commune de Félines afin d'organiser le voyage scolaire annuel de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 2 000€ afin de participer au règlement du voyage scolaire.

11- Dossier carte communale

Mr le Maire informe que notre recours lancé contre le refus de notre dossier de carte communale n'a pas abouti.

L'autorité environnementale nous soumet à une évaluation environnementale poussée sur 4 saisons pour pouvoir enfin voir notre carte communale finalisée.

12- Questions diverses

- Litige bordures trottoirs RD 906 - Sembadel-Gare

Notre assureur nous informe qu'une expertise judiciaire sera prochainement mise en place.

Le choix de l'avocat sera fait en concertation avec la mairie de Sembadel.

- Futur locataire couvent

Une ancienne locataire du couvent (relogée le temps des travaux) souhaite réintégrer un des appartements du couvent une fois les travaux terminés s'agissant du T3 au-dessus de l'ancienne chapelle, le conseil prend acte de cette demande.

Séance levée à 22h45

